

**COMMENTAIRES DU CONSEIL SCIENTIFIQUE**  
(résultant de la ScC-SC2)

**TOURISME DURABLE ET ESPÈCES MIGRATRICES**  
**UNEP/CMS/COP12/DOC.24.4.8**

**RECOMMANDATIONS POUR LA COP 12**

- Recommandé pour adoption

**COMMENTAIRES GÉNÉRAUX SUR LE DOCUMENT**

- Le Comité de session se félicite de cette résolution traitant d'une question de grande importance, comme le montre également le fait que la Journée internationale de la diversité biologique de 2017 a été consacrée au tourisme, ce qui pourrait être ajouté au préambule.
- La question de la participation des communautés locales aux opérations de tourisme doit être abordée.
- La CMS, en coopération avec les accords qui lui sont associés, doit envisager de dresser un répertoire des mesures nationales existantes, qui servira à fournir des exemples de meilleures pratiques potentielles.

**COMMENTAIRES SUR DES SECTIONS SPÉCIFIQUES/ Y COMPRIS D'ÉVENTUELLES PROPOSITIONS DE RÉVISION DU TEXTE**

Page 5, paragraphe 9

- Le Conseil scientifique pourrait ne pas être en mesure de suivre l'assimilation de ces directives nationales, et cette activité devra peut-être être attribuée à une autre entité.
- Les accords associés à la CMS pourraient avoir un rôle à jouer dans leur domaine de compétence.